

REVUE DE PRESSE

Octobre 2020

fesac

LA CROIX

Le spectacle vivant s'adapte au couvre-feu

Analyse

Le spectacle vivant, déjà sinistré par la crise, pourrait subir de plein fouet les nouvelles restrictions. Les théâtres adaptent leurs horaires et espèrent un nouveau soutien de la part du gouvernement.

- Marie-Valentine Chaudon avec Aude Carasco, Emmanuelle Giuliani et Nathalie Lacube,
- le 15/10/2020 à 19:14

Lecture en 4 min.



Une représentation des « Lettres de mon Moulin », au théâtre de La Conditions de Soies à Avignon, en juillet 2020.

Un « *coup de massue* », une « *punition incompréhensible* »... Au lendemain des annonces du président de la République, le monde du spectacle vivant se réveille groggy par la perspective d'un couvre-feu à 21 heures. « *On s'y attendait, bien sûr, reconnaît Marc Lesage, directeur du théâtre de l'Atelier à Paris. Mais pas si tôt !* »

Même sensation de mauvaise surprise à Lyon. « *L'idéal aurait été 23 heures et même à 22 heures, on pouvait s'en sortir mais 21 heures, c'est mortel* », confirme Julien Poncet, directeur de la Comédie-Odéon, une salle de 327 places dans le centre-ville. *On a joué le jeu de la réouverture à fond, en mettant en place des mesures sanitaires comme il n'en existe pas dans les transports et les universités, et aujourd'hui, nous sommes pris au dépourvu !* »

Ce petit théâtre privé, qui vit exclusivement de ses recettes, va annuler ses représentations de 21 heures pour ne maintenir que le spectacle de 19 heures, une création de Philippe Caubère sur les *Lettres de Mon Moulin* Alphonse Daudet. « *Il dure 1 h 30, les spectateurs pourront-ils rentrer chez eux à temps ?* s'interroge Julien Poncet. *Aujourd'hui, le public est là mais va-t-il continuer à venir avec la menace de se faire verbaliser sur le trajet du retour ? Il faudrait a minima une dérogation pour permettre aux gens de rentrer chez eux sereinement.* » Une demande également soutenue par la FNCF, fédération des exploitants de salles de cinéma.

Tous les spectacles avancés

Dès le 15 octobre, la plupart des organisateurs ont annoncé des reprogrammations. Par exemple, pas question pour Tourcoing Jazz Festival de renoncer au concert de Thomas Dutronc, prévu samedi 17 octobre à 21 heures. Le chanteur a accepté d'avancer son concert à 18 heures, reste aux organisateurs à prévenir les 600 personnes qui avaient pris des places.

« *Comme nous sommes un petit festival, nous avons la chance d'avoir la main sur la billetterie donc toutes les coordonnées des spectateurs* », explique un organisateur. L'équipe de Tourcoing a envoyé précipitamment jeudi 15 octobre 300 mails à tous les

acheteurs de billets en leur demandant de répondre par retour de mail pour confirmer leur venue ou demander le remboursement.

À la Maison de la danse de Lyon, *Chaplin*, par le ballet du Rhin, prévu du 4 au 11 novembre sera raccourci de 30 minutes pour ne pas dépasser une heure, et les représentations avancées à 19 heures. Mais quid des spectacles fleuves ? À Paris, l'Odéon a avancé *Iphigénie*, qui dure 2 h 30, en matinée à 16 h 30 samedi 16 mais n'a pas encore pris de disposition pour la suite. Jeudi après-midi, des réflexions étaient encore en cours à l'Opéra de Paris, le Théâtre de Chaillot ou la Comédie-Française.

Pour les institutions publiques, et a fortiori pour le théâtre privé non subventionné, les enjeux sont nombreux : jusqu'à quel point avancer l'heure des représentations sans perdre de public ? Et avec quel impact financier ? « *La quasi-totalité de nos adhérents devraient avancer leurs horaires de levers de rideau, à 18 heures ou 19 heures en fonction de la durée des spectacles*, assure Bertrand Thamin, président du Syndicat national du théâtre privé. *Nous allons aussi essayer d'ajouter des spectacles en matinée le week-end, mais cette clientèle est limitée mais il y aura forcément des pertes en raison de ces changements.* »

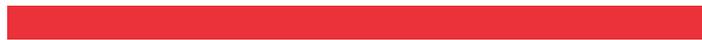
Horaires réduits et demie jauge

« *Nous fonctionnions déjà avec une jauge réduite sur deux spectacles à 19 heures et à 21 heures*, ajoute Marc Lesage, de l'Atelier. *En supprimant la séance de 21 heures, nos recettes vont être encore plus affectées. Nous avons tout fait pour rouvrir, en respectant des protocoles très stricts, mais nous sommes aujourd'hui très fragilisés.* » Hors de question pourtant, pour Marc Lesage, de songer à fermer « *sinon, nous sommes morts* ».

À la Scala, dernier né des théâtres parisiens en 2018, on « *s'adapte et résiste* », insiste son directeur Frédéric Biessy. Lui aussi a décidé de proposer le spectacle du soir, *Une histoire d'amour*, d'Alexis Michalik, plus tôt, à 18 h 45, et de supprimer les séances de 21 heures prévues dans la petite salle. « *Nous perdons de l'argent mais nous bénéficions d'un réel soutien de l'État,* », souligne-t-il.



PRESSE CINÉMA





Violences sexuelles : lancement d'une formation de prévention à destination des professionnels du cinéma

Par [Brigitte Baronnet \(@bbaronnet\)](#) – 7 oct. 2020 à 17:10

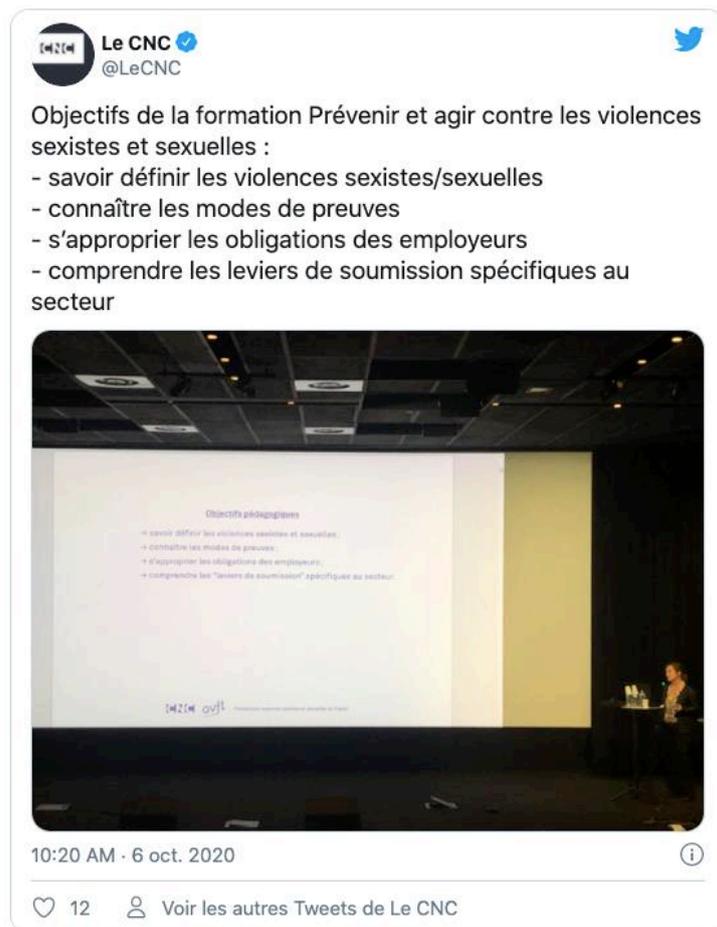


Suite aux Assises de la parité, à l'automne dernier, le CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée) lance une formation, à destination des professionnels du cinéma, pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles.



Près d'un an après le séisme déclenché par le témoignage d'[Adèle Haenel](#) à l'encontre du réalisateur [Christophe Ruggia](#), l'accusant de violences sexuelles, la mise en place de formations pour prévenir et lutter contre le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles prend forme.

Lors de la seconde édition des Assises de la parité, l'égalité et la diversité dans le cinéma et l'audiovisuel, à l'automne dernier, il avait en effet été annoncé que des formations seraient organisées. Le CNC a présenté hier cette formation pour prévenir les violences sexuelles, à destination des employeurs du secteur.



Le CNC va oeuvrer pour accompagner les professionnels et prendra en charge le financement de formations, animées par l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail (AVFT). "A terme, 9 000 professionnels devraient être formés d'ici 2023", [indique le CNC sur son site Internet](#).

Ces sessions comporteront deux volets, précise le CNC. "Le premier, réalisé en « présentiel », permettra aux professionnels de définir les violences sexistes et sexuelles, de connaître les modes de preuve ainsi que les obligations de l'employeur. Le second, via une plateforme de « e-learning », est structuré autour d'un échange de questions/réponses dont la réussite conditionnera la délivrance d'une certification des acquis aux professionnels formés. L'inscription, le suivi de la formation et l'obtention de la certification sont indispensables pour les sociétés qui souhaitent pouvoir bénéficier des aides du CNC à partir du 1er janvier 2021."

Par ailleurs, en plus de ces formations, le CNC s'est associé à la création d'une cellule d'écoute psychologique et juridique à destination des professionnels de la culture victimes d'emprise, de harcèlement et de violences sexistes et sexuelles. Mise en place par le ministère de la Culture sur une initiative de la Fédération des entreprises du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma (FESAC), cette cellule d'écoute.



Dans un communiqué, le Collectif 5050 se dit "heureux-ses de voir se concrétiser aujourd'hui la première étape des mesures préconisées lors de (ses) Assises de novembre 2019 pour la parité, l'égalité et la diversité dans le cinéma et l'audiovisuel et développées avec l'ensemble des organismes professionnels lors des Etats Généraux de mars 2020 contre le harcèlement et les violences sexuelles."

Et d'ajouter : "La création de ces modules de formation est fondamentale, ils contribueront à rendre la profession moins démunie, plus armée pour repérer et contribuer à faire cesser ces violences : ils permettront à chacun de devenir acteur du changement. Ces formations font partie de l'ensemble des mesures préconisées et développées dans le Livre Blanc en cours de rédaction en étroite relation avec la profession, les milieux associatifs et les pouvoirs publics, et que le Collectif 50/50 présentera fin novembre à l'ensemble de la profession."

http://www.allocine.fr/article/fichearticle_gen_carticle=18693518.html



PRESSE COLLECTIVITÉS LOCALES

CORONAVIRUS

Les professionnels de la culture affûtent leurs arguments contre le couvre-feu

Publié le 21/10/2020 • Par [Hélène Girard](#) • dans : [Actualité Culture](#), [France](#)



© metamorworks-adobestock

Depuis l'instauration d'un couvre-feu à 21 heures dans les territoires en alerte maximale, les acteurs culturels multiplient les initiatives pour alerter l'Etat sur les conséquences de cette mesure pour leurs équipements, déjà mis en péril par la crise sanitaire et la limitation des jauges. Le Premier ministre et la ministre de la Culture vont s'entretenir le 22 octobre avec les organisations professionnelles.

Après un premier refus de Jean Castex, le 15 octobre, d'accorder [une dérogation aux équipements culturels](#), les organisations professionnelles n'ont cessé d'alerter l'Etat sur la gravité de l'impact du couvre-feu fixé à 21h, depuis le 17 octobre dans les territoires classés en alerte maximale « covid ».

« Véritable catastrophe pour la culture »

« Le couvre-feu, c'est une véritable catastrophe pour la culture qui est déjà à genoux », a fait valoir Jean-Yves Mirski, président de la [Fédération des entreprises du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma](#) (FESAC) – qui regroupe trente organisations d'employeurs, dont celles du secteur public. La FESAC s'est adressée directement à Emmanuel Macron dès le 16 octobre dans [un courrier](#) rendu public le 19 octobre. Jean-Yves Mirski y réclame un « assouplissement visant à permettre aux spectateurs munis d'un billet de spectacle de pouvoir rentrer à leur domicile à la fin de la représentation si elle se termine après 21h, ce qui permettra de ne pas totalement supprimer les spectacles de début de soirée et de maintenir un niveau d'activité soutenable. »

Dans le même courrier, la FESAC demande également que le volet Culture du projet de loi de finances soit revu en profondeur. Pour son président, « l'heure n'est plus à la relance, mais à la sauvegarde » des secteurs culturels.

Le couvre-feu en totale contradiction avec le service public de la culture

Quelques heures avant la publication de cette lettre, le bureau du [Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles](#) (Syndec) avait été reçu par Roselyne Bachelot dans le cadre des entretiens de la ministre de la Culture avec les organisations professionnelles. L'occasion d'expliquer à cette dernière que « le couvre-feu est en totale contradiction avec nos missions de service public », [l'a relaté à la Gazette Nicolas Dubourg](#), président du Syndec, après cet entretien.

Le spectacle vivant a rendez-vous à Matignon

L'Union syndicale des employeurs du secteur public du spectacle vivant (USEP-SV) ⁽¹⁾ et les représentants des théâtres privés devraient pouvoir plaider le 22 octobre pour un aménagement du couvre-feu de vive voix auprès du Premier ministre : un entretien, auquel sera également présente la ministre de la Culture Roselyne Bachelot, est prévu à Matignon.

Quelle place accordée à la culture ?

De son côté, le [Syndicat des musiques actuelles](#) (SMA) a dénoncé le 20 octobre un couvre-feu qui constitue « une injonction pour le moins paradoxale », alors qu'il y a six semaines, le ministère de la Culture encourageait les salles de concert, de spectacle et de cinéma à reprendre leur activité moyennant la mise en place d'un protocole sanitaire très strict. Le SMA pointe « encore une fois et avec vigueur le manque de cohérence et de concertation dans les mesures prises par ce gouvernement. »

Et l'organisation professionnelle d'y voir matière à s'interroger sur « la place qu'il souhaite donner à la culture dans notre société. Car la culture, par ses valeurs, par sa vocation à créer du lien et de la convivialité, par sa capacité à interroger, contribue positivement aux questions de santé publique et ne saurait y être opposée. »

Débat au Sénat sur la culture et le couvre-feu

Quel avenir pour les salles de spectacle en France à l'heure du couvre-feu ? C'est la question que tentera d'éclaircir la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat, à l'occasion d'un débat organisé le 27 octobre. Il s'agira « d'évoquer la situation préoccupante de ces lieux de culture particulièrement éprouvés par les mesures prises par le Gouvernement depuis mars dernier dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire », explique le Sénat. Et de « mesurer, dans la perspective du prochain débat budgétaire, les conséquences économiques et financières pour les structures publiques et privées de la mise en œuvre, depuis le 18 octobre dernier, d'un couvre-feu dans huit des principales métropoles du pays. »

Pour les cinémas, la double peine

Avec un couvre-feu instauré à 21 heures en Ile-de-France et huit métropoles, « les cinémas vont devoir se passer de ces séances qui représentent plus de la moitié de leur public », explique la [Fédération nationale des cinémas français](#) (FNCF). Ce, alors que la fréquentation est « déjà réduite de 50 à 70% depuis de nombreux mois. » Mais les conséquences ne s'arrêtent pas là. « Par effet domino, les salles de cinéma craignent que de nombreux films soient déprogrammés, ne pouvant supporter une telle réduction de leur marché potentiel, poursuit la FNCF. Les salles des zones non concernées par le couvre-feu pourraient alors en subir aussi les conséquences en ayant encore moins de films à proposer, et tout particulièrement les films les plus attendus. » Les exploitants de salle portent leurs espoirs sur les producteurs et éditeurs pour qu'ils maintiennent leurs films à l'affiche et continuent d'en proposer de nouveaux.

[Note 01](#) L'Union syndicale des employeurs du secteur public du spectacle vivant (USEP-SV) réunit : Les Forces musicales, Profedim, le Syndicat national des scènes publiques (SNSP), le Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles (Syndeac) [Retour au texte](#)

<https://www.lagazettedescommunes.com/702516/les-professionnels-de-la-culture-affutent-leurs-arguments-contre-le-couvre-feu/>

CONTACTS

Anne-Laure Marin
annelaure@agence-initiale.fr
07 69 95 64 68

Mathilde Beau
mathilde@agence-initiale.fr
07 66 42 22 41

